

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BULLE

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 AOUT 2025 A 20H00**

DATE DE LA CONVOCATION : 21 AOUT 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-huit aout à 20h00, le Conseil Municipal de BULLE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe ANDRE.

Présents : M. Christophe ANDRE, Maire
M. Cédric CHAMBELLAND, Adjoint
Mmes Sophie MOREL, Christelle PERRARD, Adjointes
Mme Elsa RIFFIOD, Conseillère Municipale
MM Maxime PONTARLIER, Loïc MULLER, Dylan GUITARD,
Pierre JEANNIN, Romain ANDRE, Conseillers Municipaux

Excusé :

Absent : Pierrick GARNIER,

Procuration :

Secrétaire de séance : M. Cédric CHAMBELLAND,

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 JUIN 2025
- 2) DM POUR LE BUDGET COMMUNAL ET LE BUDGET BOIS
- 3) RIFSEEP SECRETAIRE DE MAIRIE
- 4) DEVIS SALLE DES FETES
- 5) RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE
- 6) STADE R. POURNY
- 7) DEVIS ET FACTURE DES TRAVAUX DU PRESBYTERE
- 8) CARTE AVANTAGES JEUNES 2024/2025
- 9) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU

POINT N°1.

-Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 26 juin 2025. Le compte rendu du 26 juin est adopté à l'unanimité.

➤ En préambule, le maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour. Carte avantages jeunes 2025/2026 point n°8

Décision : Le Conseil Municipal, des membres présents donne son accord à l'unanimité

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°2. Afin de financer la pose de panneaux solaires sur le chalet et les investissements supplémentaires pour la rénovation du beffroi de l'église qui ne sont pas prévus dans le budget 2025, il est nécessaire d'adopter une délibération modificative

Délibération modificative concernant le budget communal et le budget du bois

DI compte 212 photovoltaïque du chalet 4 560 €

DI compte 2188 Le beffroi travaux complémentaire 11 949 €

RI compte 1328 Participation du CDF 1 900 €

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour l'équilibre de 14 609 €.

Le prélèvement de 15 000 € au budget bois pour boucler le déficit.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°3. Mr le maire propose au conseil municipal de mettre en place le régime, indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. (RIFSEEP) pour la secrétaire de mairie, pour susciter l'engagement et valoriser le travail. Il informe le conseil municipal après une année, qu'elle donne entière satisfaction du point de vue de la technicité, l'expertise et de l'expérience.

Considérant qu'il se compose de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, Sur la base de 17h50 par semaine, Monsieur le Maire propose les indemnités suivantes.

SALAIRE	IFSE	CIA		
743,81 €	116,19 €	92,50 €	952,50 €	
IFSE	CIA		MOIS	PAR AN
116,19 €	92,50 €	208,69 €	12	2 504,28 €

Madame Céline CLAUDEL percevra une indemnité de sujétions et d'expertise (IFSE) d'un montant de 1 394.28 €. Cette indemnité sera versée mensuellement

Madame Céline CLAUDEL percevra un complément indemnitaire annuel (CIA) d'un montant de 1 110 €. Cette indemnité sera versée mensuellement

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°4. Pour optimiser la qualité du service de la salle des fêtes, Madame l'adjointe en charge des infrastructures municipales suggère l'implantation d'un chauffage électrique dans les toilettes, ainsi qu'à l'arrière du comptoir et le hall d'entrée.

Elle présente un devis de la société FUTURA pour un montant de 4 407.92 € TTC.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°5. La Mairie a reçu une demande du SYDED concernant la mise en place d'un transformateur pour renforcer le réseau électrique du garage PEUGEOT. L'accès au transformateur situé rue des auges impliquerait des travaux importants sur la chaussée de la rue des Auges et la rue du Chazal afin de parvenir au garage. On nous suggère de le mettre en place sur la parcelle 100 AA 109, à l'entrée du village, à proximité de la haie le long de la route départementale, et qui sera connecté à la ligne électrique souterraine située de l'autre côté de la départementale.

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre aura lieu avec SYDED pour définir l'emplacement exacte.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Une deuxième demande concernant une modification de l'alimentation rue de la mouture nous est parvenue par ENEDIS. Il est indispensable de repositionner la ligne électrique fournissant l'électricité aux résidences de la rue de la Mouture, suite aux travaux prévus à la maison située au 4 Grande Rue. ENEDIS nous suggère de la faire passer en aérien le long de la rue de la Mouture. Compte tenu du contexte dans lequel se situe le monument de la Vierge. Le Maire suggère au conseil Municipal de s'opposer à cette requête et propose que la ligne soit enterrée.

Décision : Le Conseil Municipal, des membres présents ou représentés donne un avis défavorable à l'unanimité.

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°6. En la mémoire de G. POURCHET, ses amis nous on fait parvenir une requête pour que le stade soit baptisé en son honneur.

En réponse à la demande des initiateurs de ce projet auprès de la mairie de BULLE et BANNANS, la commune de BANNANS a proposé de maintenir le nom du stade R. POURNY tout en suggérant d'utiliser le nom G. POURCHET pour l'ensemble des infrastructures du complexe, et que nous assumions les frais du panneau avec la municipalité de BANNANS. Prix du panneau 966 € TTC.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire a partagé avec le conseil municipal les détails de sa réunion avec le Président de l'ARCHE FC au sujet de leur partenariat. Face à des divergences majeures entre la commune et sa nouvelle direction concernant l'organisation et la gestion, couplées à un conflit entre personnes qui semble devenir hostile, voire agressif compte tenu des circonstances, je suggère de mettre fin à notre collaboration avec ce club.

Nous demandons donc :

La restitution des clés des installations.

De résilier les contrats de gaz et électricité.

L'inventaire du matériel.

Décision : Le Conseil Municipal, des membres présents ou représentés donne un avis favorable à l'unanimité.

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°7. Mr le Maire informe le conseil municipal que les travaux de maintenance du presbytère sont achevés. Le devis s'élevait à 9 856 € TTC. Des travaux additionnels ont dû être réalisés pour un coût de 1 815 € TTC, comprenant l'étanchéité et le remplacement de cinq stores. Cela représente une facture de 11 671 € TTC.

Décision : Le Conseil Municipal, des membres présents ou représentés donne son accord à l'unanimité.

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°8. La Carte Avantages Jeunes 2025-2026 en vente à partir du 1^{er} septembre.

Depuis plusieurs années, les communes de la CFD ont fait le choix de l'offrir aux habitants. Afin de poursuivre cette gratuité, il conviendra de délibérer.

Les tarifs restent inchangés, un tarif de 10 € et resteront à la charge de la commune 9 € pour chaque carte délivrée pour les enfants de 6 à 18 ans

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°9.

-Le Maire a annoncé au conseil que les élections municipales se tiendront le 15 et le 22 mars 2026.

-Le Maire fait part au conseil municipal des divers travaux effectués au sein de la commune.

Le fauchage des abords des routes pour un coût de 1 904 € TTC, le bouchage des nids de poule pour un montant de 2 394 € TTC et le curage rue sur la ville.

Il mentionne que le curage de VC N°1 route de Chapelle d'Huin, le curage du dévidoir vers la ferme de Cédric CHAMBELLAND et la remise en état d'une section des trottoirs de la grande rue et de la rue de Bergeon restent à réaliser.

-Lors des récentes réunion du conseil municipal, le Maire a suggéré de commencer une étude sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les édifices municipaux (la Salle des Fêtes et la Mairie).

Le 20 août, une rencontre a eu lieu avec la société VUILLEMAGNE, à qui nous avons demandé de réaliser une étude préliminaire sur la faisabilité du projet.

-Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société orange nous a envoyé une lettre recommandée nous signalant la fin de l'utilisation du cuivre dans notre commune, dont la date de fermeture technique interviendra en 2029.

-Suite à l'installation de panneaux solaires sur le chalet des associations, il a fallu apporter des modifications sur notre contrat d'assurance. L'accord a nécessité l'augmentation de la cotisation de 125 € par an.

-Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de la remise en état du beffroi de l'église, il y a lieu de fermer la rue de l'église au niveau du presbytère. Cette rue étant en sens unique il sera nécessaire de masquer le panneau sens interdit côté salle des fêtes pour autoriser le passage aux résidents.

-Les essais de pompages en moyennes eaux, prévus dans le cadre de l'étude LIFE Climat sur le fonctionnement hydrologique des tourbières, sont prévus semaine 37 à Vau les Aigues et semaine 38 à Champs Guidevaux, sous réserve des conditions météorologiques adéquates (temps sec). Ils sont autorisés par les services de l'Etat, même en cas de restriction des usages de l'eau.

J'en profite également pour vous informer que le forage sous voie SNCF pour le passage de la conduite d'alimentation d'eau potable entre La Rivière-Druegeon et Dompierre-les-Tilleuls est prévu le 30 septembre et 1^{er} octobre, sous réserve des conditions météorologiques adéquates également (temps sec).

Demande de Mary-Colline BEZ, esthéticienne itinérante. Elle souhaiterait pouvoir installer son institut de beauté itinérant Belle à portée de main dans notre village un jour par semaine, de préférence le mercredi. Le Conseil Municipal approuve un accord de principe et prévoit une rencontre pour définir un emplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Le Président de séance

Le Secrétaire